



STATUTS ACADÉMIQUES

ILEPS

Etablissement, fondé en 1944, est un institut privé catholique, déclaré Institut d'Enseignement Supérieur auprès de l'Académie de Paris le 9 octobre 1953, selon les dispositions de la Loi du 12 juillet 1875 sur la liberté de l'Enseignement Supérieur.

Ecole associée à l'Institut catholique de Paris depuis 1969 ce qui lui confère un statut d'enseignement supérieur et un cadre universitaire et fonde les positions éthiques prises, tant dans les processus de formation que dans les débats scientifiques et techniques.

Etablissement autonome, géré par une Association de gestion loi de 1901 (AGILEPS) depuis 1959 dont les membres de droit sont le Recteur de l'Institut Catholique de Paris, le Délégué à la formation de l'Enseignement catholique.

L'Institut, initialement, est créé pour former ses étudiants en formation initiale au professorat d'EPS pour l'Enseignement catholique, puis aux diplômes de Licence et Maîtrise STAPS en convention avec l'Université Paris X en 1985.

Les étudiants bénéficient du régime de la sécurité sociale étudiante depuis l'Arrêté du 22 octobre 1969 (J.O. du 29 octobre 1969).

L'ILEPS est habilité à recevoir des boursiers nationaux par Arrêté du 29 avril 1971 (J.O. du 11 mai 1971).

A partir de 1996 jusqu'en 2018, les diplômes sont sous jury rectoral avec le Rectorat de Paris.

C'est aussi un organisme de formation professionnelle habilité qui conduit des actions de formation permanente qualifiantes : Titre de niveau I inscrit au Répertoire national de Certification Professionnelle, préparation aux concours internes (CAPES, Agrégation) pour les maîtres de l'enseignement catholique et concours externe pour les maîtres de l'enseignement catholique et de l'enseignement public : CAPEPS interne, CAER PC (Certification), CAER PA (Agrégation), CAFEP-CAPEPS, Concours réservé (RAEP).



CY ILEPS

L'ILEPS, par le décret n°2019-1095 en date du 28/10/2019 est devenu CY ILEPS, établissement-composante de CY Cergy Paris Université.

Le président de CYU est membre de droit de l'Association de gestion AGILEPS.

L'ILEPS a obtenu en janvier 2020 la qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG), et donc certifié QUALIOPI.

L'ILEPS est membre :

- de l'IPSL (Institut Polytechnique Saint-Louis) qui regroupe 3 grandes écoles. A ce titre, les étudiants bénéficient d'enseignements communs au Centre Teilhard de Chardin, partagent l'Aumônerie étudiante et accèdent à l'ensemble des services du campus : Aumônerie, infothèque, informatique, lounge, cafétéria, résidence étudiante, restaurant universitaire, etc...
- de l'UNISFEC (Union Nationale des Instituts de Formation de l'Enseignement Catholique)
- de la C3D (Conférence des Doyens et Directeurs en STAPS)

Statuts en vigueur (juillet 2021)